



Communiquer avec l'équipe éducative en primaire et lors des activités parascolaires¹

Fiche de la Boîte à outils pour et par des parents d'enfants dys, TDA/H et HP



¹ Mise à jour le 27 juin 2019

Communiquer avec l'équipe éducative en primaire et lors des activités parascolaires

1. Introduction

Durant les années primaires, nos enfants rencontrent beaucoup d'intervenants : l'instituteur ou institutrice, le professeur de langues, le professeur de gymnastique, les surveillants et éducateurs, les moniteurs de stage de vacances ou de sport, les animateurs de mouvements de jeunesse... Notre enfant ne pourra pas toujours expliquer clairement ses difficultés. À nous parents d'être son ambassadeur ! Pour éviter qu'une étiquette injuste soit collée à notre enfant, mieux vaut informer rapidement l'enseignant (ou l'animateur) de son fonctionnement particulier.

2. Modalités

2.1 Avec le décret du 7 décembre 2017 relatif à l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire²

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2018 du décret susmentionné, tout élève qui présente des besoins spécifiques reconnus a droit à des aménagements raisonnables.

Les aménagements sont mis en place :

- à la demande des parents de l'élève mineur ou de l'élève lui-même s'il est majeur ou de toute personne investie de l'autorité parentale ou qui assume la garde en fait de l'enfant mineur,
- à la demande du CPMS attaché à l'école où l'élève est inscrit,
- à la demande d'un membre du conseil de classe en charge de l'élève ou de la direction de l'établissement.

Le diagnostic justifiant la demande d'un ou plusieurs aménagement(s) raisonnable(s) date, dans tous les cas, de moins d'un an au moment où la demande est introduite **pour la première fois** auprès d'un établissement scolaire.

Cette demande est suivie d'une réunion de concertation rassemblant le chef d'établissement ou son délégué, le conseil de classe ou ses représentants, le(s) représentant(s) du CPMS attaché à l'établissement, les parents de l'élève ou l'élève lui-même s'il est majeur. À l'issue de cette réunion, l'école se prononce sur l'accord ou le refus d'aménagements raisonnables.

² http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/44807_000.pdf

En cas d'accord de l'école, un protocole est signé, d'une part, par le chef d'établissement pour l'enseignement organisé par la Communauté française et par le Pouvoir Organisateur dans l'enseignement subventionné et, d'autre part, par les parents de l'élève mineur ou l'élève lui-même s'il est majeur. Ce protocole fixe les modalités et les limites des aménagements.

En cas d'aménagements pédagogiques, ce protocole est alors complété par un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA). Dans le PIA se retrouvent consignés des objectifs particuliers à atteindre durant une période que fixe le Conseil de Classe. Il prévoit des activités spécifiques de remédiation, de remise à niveau ou de structuration des acquis, de construction d'un projet scolaire. Et les parents ou la personne investie de l'autorité parentale sont concertés sur toute proposition relative à l'instauration, à l'ajustement ou à la suspension d'un PIA. *L'élève, ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale sont sollicités pour accompagner, à la mesure de leur réponse, la démarche d'élaboration du PIA³.*

2.2 En attendant la mise en œuvre concrète de ce décret dans toutes les écoles

Dans la vraie vie, les écoles n'avancent pas toutes au même rythme. Il nous semble important de communiquer avec l'école où qu'elle soit dans le processus de mise en œuvre du décret.

Il est important de solliciter rapidement après la rentrée de septembre une rencontre avec l'enseignant. Lors de cet échange, il convient de lui proposer des pistes d'accompagnement afin que notre enfant ne soit pas perçu comme un « fardeau », mais bien comme un élève à besoins spécifiques. Des rencontres régulières sont importantes, car notre enfant évolue sans cesse. Dans certains cas, une entrevue enseignant, thérapeute et parents peut être bénéfique (explication de la prise en charge, aménagements adéquats, outils...).

³ Décret modifiant notamment le décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1er degré de l'enseignement secondaire du 11/04/2014 - http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/40286_000.pdf

Voici un canevas de base à étoffer en fonction de chacun et à réactualiser chaque année.

À propos de... (nom de notre enfant)

Ursule⁴ est dys— (trouble de notre enfant)

Qu'est-ce que c'est la dyspraxie (ou autre trouble d'apprentissage) ? Pour expliciter cela, nous pouvons renvoyer aux fiches-outils éditées par la Fédération Wallonie-Bruxelles à destination des enseignants :

http://enseignement.be/index.php?page=27775&navi=4312&rank_page=27775

Dans le cas d'Ursule, voici ses difficultés principales :

- graphie très complexe, lenteur lors de l'écriture ;
- manipulation du matériel scolaire : compas, ciseau, tracés géométriques, psychomotricité fine ;
- tableau à double entrée : confusion des lignes et colonnes ;
- difficulté à se situer sur une feuille ;

...

Dans le cadre de votre activité, ses difficultés pourraient mener à ces problèmes spécifiques :

- Par exemple, pour un dyspraxique, le manque de coordination œil-bras pose beaucoup de problèmes dans les jeux de balles...

-
-

Mais Ursule a également des forces et des qualités sur lesquelles vous pourrez compter :

- par exemple, elle est très volontaire, prête à aider les autres
-

Voici quelques stratégies gagnantes que nous avons déjà utilisées avec lui/elle :

- recours à l'ordinateur pour la prise de notes ;
- feuilles avec marges à droite et à gauche ;

⁴ Prénom d'emprunt

– cache pour guider la lecture et ne pas se perdre dans les tableaux à double entrée ;

Évaluations orales plutôt qu'écrites ;

...

Nous vous confions notre enfant et sommes certains que vous saurez le mener au plus loin de ses capacités. Il nous semble important de rappeler que les aménagements mis en place vont permettre d'alléger ou de contourner les difficultés, mais ceux-ci ne vont pas **guérir** le trouble !!!

Si vous avez des questions ou remarques, nous restons bien sûr à votre disposition. Voici nos coordonnées :

Si nécessaire, un paragraphe sur « *Comment expliquer le trouble aux autres enfants ?* » pourrait être ajouté. Proposer de venir nous-mêmes (ou le logopède/thérapeute) pour expliquer son fonctionnement particulier peut aussi être une solution. Cette étape n'est pas à négliger, car les jeunes enfants peuvent être très cruels envers les enfants différents.

Un système de communications plus fréquent pourrait être mis au point (les 2-3 réunions bulletins sont un peu courtes et pas assez nombreuses pour vite repérer une difficulté ou rassurer un enseignant soucieux de bien faire) : par voie orale en fixant un moment qui arrange le mieux l'enseignant, via le journal de classe de l'enfant, via un échange de courriel. Un cahier de liaison ou un google doc peuvent aussi faire le lien entre le thérapeute, l'école et la maison. Dans ce cahier ou sur ce document partagé pourront être consignés les difficultés, les progrès, les activités faites avec le thérapeute, les déroulements des devoirs et leçons à la maison... Afin d'impliquer l'enfant dans le processus, il est conseillé de lui lire ce qui y est écrit. Cela l'incitera à le transmettre, à le faire circuler et peut-être aussi à oser parler et s'exprimer sur ce qui va et ne va pas. Ce cahier peut ainsi devenir l'occasion de faire le point, de faire une pause et de discuter.

Des renforcements positifs de notre part (« vous avez bien cerné cette difficulté », « cette méthode alternative fonctionne très bien, merci »...) aideront l'enseignant à garder sa motivation.

Si nous sentons une réticence de la part du professeur, nous pouvons aborder avec lui le sujet de l'équité en lui expliquant qu'un enfant à besoins spécifiques d'apprentissage qui n'a pas accès à des aménagements raisonnables est comme un enfant myope qui ne pourrait pas utiliser ses lunettes. En effet, l'enseignant a souvent peur de ne pas être juste vis-à-vis des autres élèves. Il peut aussi être intéressant de souligner le fait que les aménagements réalisés peuvent être bénéfiques à d'autres élèves.

Lors des réunions de remise de bulletin, veillons à rester dans une discussion positive afin de mettre en évidence les progrès et de trouver des solutions aux problèmes éventuels.

2.3 Et si ça bloque quand même ? Quels recours ?

Il y a des organismes qui servent de médiateurs entre les intervenants scolaires et les parents, quand des tensions et des frustrations s'accumulent :

- le CPMS,
- un professionnel (qui se charge de la rééducation en dehors de l'école),
- un organisme (CEFES : Centre d'Étude et de Formation pour l'Éducation Spécialisée),
- les Services d'aide à l'Intégration de l'AVIQ (SAI),
- les Pôles Aménagements Raisonnables et Intégration (PARI) organisés dans l'enseignement libre⁵ ou contacter par mail martinehelene.lahaut@segec.be.

Dans le cadre du nouveau décret de décembre 2017⁶, les procédures de recours sont les suivantes :

1. Demande de conciliation auprès des services de médiation scolaire de la direction générale de l'enseignement obligatoire

Les représentants légaux de l'élève mineur ou l'élève majeur peuvent adresser une demande de conciliation auprès de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Il y a deux conditions préalables à remplir avant d'envoyer cette demande de médiation :

- Avoir transmis à l'école le document de diagnostic de votre enfant

⁵ <http://files.lasitree.be/200000484-0c9e10d988/Folder%20PARI.pdf>

⁶ http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/44807_000.pdf

- Avoir fait à l'école une demande officielle d'aménagements raisonnables. Idéalement, cette demande devrait se faire par écrit afin de pouvoir, en cas de litige, objectiver la date d'introduction de la demande.

Un formulaire électronique de demande de conciliation est à compléter en suivant le lien suivant : <https://form.jotforme.com/83323257663358>.

Attention : ce formulaire électronique doit être accompagné d'une copie du diagnostic du spécialiste. Si c'est la première fois qu'une demande d'aménagements est formulée auprès d'un établissement scolaire pour votre enfant, le diagnostic doit dater de moins d'un an. Exemple : si le diagnostic est daté du 3 septembre 2019, la demande d'aménagements raisonnables doit être introduite auprès de l'établissement scolaire avant le 3 septembre 2020.

Surtout n'oubliez pas de mentionner vos coordonnées afin que les services de médiation scolaire puissent vous recontacter au plus vite.

Une lettre recommandée peut aussi être envoyée auprès de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Comme pour la demande adressée via le formulaire électronique, le diagnostic devra impérativement être joint.

Attention : les délais de traitement sont plus longs par courrier que via le formulaire électronique qui, lui, arrive directement aux personnes concernées.

Adresse postale :

Madame Virginie Detaille
Cellule aménagements raisonnables
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles
02/690 84 89

Une conciliation est alors entreprise entre l'école et les représentants légaux de l'élève mineur ou l'élève majeur dans le mois d'introduction de la demande. A l'issue de la mission de conciliation, un rapport est signé conjointement par les parents de l'élève mineur ou par l'élève majeur, le Chef de l'établissement et la médiatrice/le médiateur. Ce rapport signé reprend les éléments d'accord ou de désaccord éventuel. En cas d'accord entre les parties, les aménagements sont consignés dans un protocole signé par le Chef d'établissement ou le Pouvoir

organisateur, les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur. Le protocole fixe les modalités et les limites de(s) l'aménagement(s) raisonnables.

L'établissement scolaire doit mettre en place le ou les aménagement(s) raisonnable(s) dans les plus brefs délais.

2. S'il y a encore désaccord total ou partiel après l'intervention des services de médiation scolaire, un recours auprès de la Commission de l'Enseignement obligatoire inclusif peut être introduit par lettre recommandée ou par courrier électronique avec accusé de réception dans les dix jours ouvrables qui suivent la réception de la décision notifiée dans le rapport écrit établi à l'issue du processus de médiation.

Adresse postale :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire — Commission de l'Enseignement obligatoire inclusif

Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles

Adresse électronique : recours.ar@cfwb.be

Une décision est communiquée aux parents ou à l'élève majeur dans les trente jours calendrier hors congés scolaires à partir de la réception du courrier. En ce qui concerne les recours introduits après le 1^{er} juin, la Commission communique sa décision au plus tard le 31 juillet de la même année.

En cas de décision favorable à l'élève, cette décision revêt un caractère contraignant pour l'établissement.

Annexe 1 : Pour aller plus loin : associations d'aide, dépliants et brochures à proposer à l'enseignant, circulaires

Adresses associations d'aide en Belgique francophone

Généralistes

- APEDA (Association belge de Parents et Professionnels pour les Enfants en Difficulté d'Apprentissage) : www.apeda.be
- UFAPEC (Union francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique) : <http://www.ufapec.be/>

Dyslexie-dysorthographe-dyscalculie-dysgraphie

- APEDA (Association belge de Parents et Professionnels pour les Enfants en Difficulté d'Apprentissage) : www.apeda.be
- UPLF (Union Professionnelle des Logopèdes Francophones de Belgique) : <http://www.uplf.be/>
- Dyslexia International : <http://www.dyslexia-international.org/fr/>

Troubles de l'attention

- TDA/H Belgique : www.tdah.be
- www.tdah-adulte.org
- <http://www.trajet-tdah.be>

Dyspraxie

- APEDA (Association belge de Parents et Professionnels pour les Enfants en Difficulté d'Apprentissage) : www.apeda.be
- Dyspraxique, mais fantastique : <https://www.dyspraxie.info/>
- Site créé par une maman liégeoise : <http://la-dyspraxie-de-thibaut.e-monsite.com/>
- Le cartable fantastique : <http://www.cartablefantastique.fr/manon/>

Dysphasie

- APEAD (Association de parents d'enfants aphasiques et dysphasiques) : www.dysphasie.be

Haut potentiel

- EHP —Belgique : <http://www.ehpbelgique.org/>

Dépliants et brochures à proposer à l'enseignant

- Site de l'administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.enseignement.be/index.php?page=24749>
- Site du SeGEC : Aménagements raisonnables <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=2407>
- Fiches outils à destination des enseignants édités par la Fédération Wallonie-Bruxelles : http://enseignement.be/index.php?page=27775&navi=4312&rank_page=27775

Les 12 fiches-outils AR : « Mieux cheminer au sein des besoins spécifiques d'apprentissage »

Ces 12 fiches-outils concernent les thématiques suivantes : bégaiement, daltonisme, dyscalculie, dysgraphie, dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie, Haut Potentiel Intellectuel (HPI), syndrome d'Asperger, syndrome dysexécutif, trouble de l'attention avec/sans hyperactivité (TDA/H). Elles existent en deux versions différentes ; une première version plus légère facile à emporter en classe, qui tient sur une page A4 recto-verso et une autre version plus approfondie.

- Comprend une brève présentation du besoin spécifique ;
- Que faire pour un élève ... en classe ?
- Grille d'alerte ;
- Recommandations générales relatives à l'attitude en classe ;
- Bibliographie, livres, sites et outils conseillés.

AI-JE UN ÉLÈVE DYSORTHOGRAPHIQUE EN CLASSE ?

Points de repère: traits caractéristiques mais non obligatoires

Dyslexie et dysorthographe sont souvent des troubles associés, mais pas toujours !

ERREURS TYPES	Inconsistance dans l'orthographe des mots	✖ Écriture phonétique « orthographe » et mélange des temps
	Erreurs d'orthographe d'usage et d'accord	✖ Entre sons proches /p/, /t/, /b/ et /d/
	Confusion auditive	✖ A l'horizontale (n et u ; m et w) ou à la verticale (p et d ; p et q)
	Confusion visuelle	✖ Lire « volé » pour « vélo »
	Inversion	✖ Lire « marteau » pour « mare »
ÉCRITURE	Addition	✖ Lire « darine » pour « mandarine »
	Omission	✖ Lire « la belle maison » pour « la belle maison »
	Substitution	✖ Lire « akamer » ou « sou venir »
	Contraction / décontraction	✖ Lire « lent de main » pour « lendemain »
	Découpage des mots	✖ Conjugaison laborieuse et mélange de temps
COMPORTEMENT	Incapacité à réaliser de multi-tâches	✖ Oral plus faible si combiné à une dyslexie
	Décalage entre oral riche et écrit pauvre	✖
	Écriture lente, laborieuse, désordonnée jusqu'à l'ilisibilité	✖ Titres/sous-titres peu ou pas soulignés, difficulté à écrire sur les lignes
	Peu ou pas de ponctuation à l'écrit	✖
	Mauvaise structure et mise en page	✖
LENTEUR	Difficulté à s'auto-corriger	✖ Confusion, omission, addition, découpage, confusion des temps, etc.
	Mémorisation difficile	✖
FATIGUE IMPORTANTE	Erreurs types à l'écrit (et parfois à la lecture)	✖
	Situation permanente de double ou de multitâche	✖

Édition responsable: Marie-Martine SCHYNS, Place Surlat de Chénier, 15-17 - 1000 Bruxelles

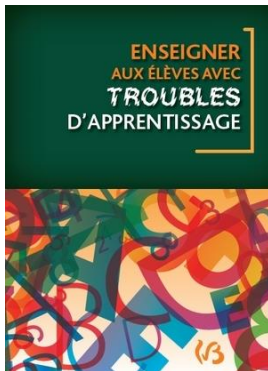
Fédération Wallonie-Bruxelles

• Guides à l'usage des enseignants

Parmi les nombreuses publications proposées, vous trouverez entre autres :

Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage

Ce document de 32 pages a été rédigé par le Service général du Pilotage du Système éducatif à l'attention des équipes éducatives. Il leur permettra de mieux connaître les troubles des apprentissages, mais aussi de mieux les repérer afin d'aménager autrement les apprentissages proposés. Ce guide contient de multiples informations et conseils et permet de mettre en évidence les



collaborations externes sur lesquelles les enseignants peuvent s'appuyer pour les aider dans leur mission éducative.

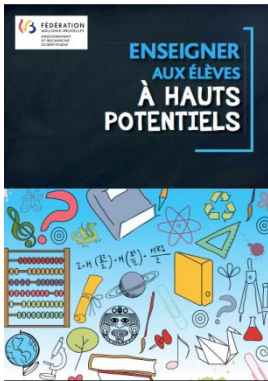
<http://www.enseignement.be/index.php?page=24749>

📄 [télécharger « Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage »](#)

En allant sur [enseignement.be](http://www.enseignement.be), rubrique de « A à Z », troubles d'apprentissage, vous trouverez d'autres publications intéressantes qui y sont référencées.

Aller sur [enseignement.be](http://www.enseignement.be), rubrique de « A à Z », surdoués, onglet « publications ».

Enseigner aux élèves à hauts potentiels



C'est tout l'objet de ce guide qui vise, dans le même esprit que « Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage », à permettre aux équipes éducatives de mieux connaître les élèves à hauts potentiels et la variété de leurs profils, mais aussi à leur proposer des pistes de différenciation pédagogique. L'importance du travail collectif, et le rôle central qu'y jouent les centres PMS y sont aussi développés. Enfin, des ressources externes et des outils, développés par un réseau d'enseignants et d'éducateurs, y sont présentés, et pourront être téléchargés dans leur intégralité sur www.enseignement.be.

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25006&navi=2198>

Circulaires modalités passation des épreuves certificatives externes (CEB)

[Circulaire 6977 du 6 février 2019](#) : dispositions relatives à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2018-2019.

Les circulaires paraissent chaque année scolaire : voir site gallilex.cfwb.be.

Annexe 2 : Bibliographie

Cette sélection n'est bien sûr pas exhaustive et sera enrichie de vos propositions.

Pour les enfants de sa classe :

LIVRES

- Attention à mon attention ! – P De Coster et S de Schaezen – TDAH/Belgique
- Juliette, la princesse distraite — P De Coster – TDA/H Belgique
- Fanny découvre son Haut Potentiel – P. De Coster – À la Rescousse – Erasme.
- Le tiroir coincé – Comment expliquer la dyslexie aux enfants – A-M. Montarnal – Ed.Mot à Mot
- Mon cerveau a besoin de lunettes – Vivre avec l'hyperactivité – A. Vincent – Ed. Québec livres
- I comme Iris — A. Loyer et L. Brient — Alice Editions (dyslexie et dysgraphie)
- Une FOURMIdable surprise — M. Dor et E. Bossrez — Éditions Clochette (maladresse)
- Héroïque Eric — C. Wormell — Pastel (maladresse)
- Les victoires de Grégoire — D. Noreau et S. Jorisch — Dominique et cie (dysphasie)
- Notre meilleur copain — C. Chauché — Ed. Tom Pousse (dysphasie)
- La préférée — S. Jaoui — Casterman (autisme et place dans la fratrie)
- La petite casserole d'Anatole — I. Carrier - Bilboquet (la différence et son acceptation)
- Le monde à l'envers — M. Ramos — Pastel (la différence)
- Gros sur la tomate — D. Brisson — Syros (dyslexie, dysgraphie, dysphasie)
- Patouille la petite grenouille dyslexique — S. Tossens — Erasme (coll. À la rescousse).
- Pardon, je suis un ornithorynque tout simplement, Ed. Grasset Jeunesse (haut potentiel)
- Herman ou la merveilleuse histoire d'un petit garçon surdoué, Ed. Albin Jeunesse (haut potentiel)

- Zacchary, l'ourson précoce, L. Major et Louvenn, Ed.Laguasso, Coll. D'abord des Enfants (haut potentiel)
- Monelle et les autres, G. Brisac, École des Loisirs, coll. 9 en poche (haut potentiel)
- Les philofables, M. Piquemal et Lagautrière, Albin Michel (haut potentiel)
- J'aime pas la poésie !, S. Creech, Gallimard, Folio cadet (haut potentiel)
- Matilda, R. Dahl, Gallimard, Folio Junior (haut potentiel)
- E=mc2, P. Cauvin, Livre de poche (haut potentiel)
- Pas envie d'aller à l'école, Longhi, G et Morris, A., Ed de la Marinière jeunesse (haut potentiel)
- L'élégance du hérisson, M. Barbery, Gallimard (haut potentiel).

DVD

- C'est pas sorcier sur les dys
- Maux de lettres mots de l'être — Fondation Dyslexie
- Ortho – Fondation Dyslexie

Sur Internet

Il y a énormément de vidéos explicatives ou de sensibilisation ; n'hésitez pas aller les visionner.

Pour approfondir :

- GUILLOUX Roselyne, L'effet domino « dys », Chenelière Education, 2009.
- REID Gavin, Enfants en difficultés d'apprentissage, Edition de Boeck, 2010.
- PETINIOT Marie-Jeanne, Accompagner l'enfant atteint de troubles d'apprentissage, Chronique Sociale, 2012.
- GUERRIERI Celia, Guide de survie du professeur confronté à des élèves dys, <http://mathix.org/linux/wp-content/uploads/2012/08/guide-de-survie-pour-les-profs.pdf>
- GUERRIERI Celia, Guide de survie pour l'élève dys au lycée, http://guerrieri.weebly.com/uploads/1/5/0/8/1508023/guide_de_survie_pour_eleves_dys.pdf
- REVOL Olivier, Même pas grave, l'échec scolaire ça se soigne, JC Lattes.
- GODARD Sophie, La réussite scolaire par un apprentissage positif et ludique, Erasme, Coll. À la rescousse.

- Dr FAKIH Adel, L'école de l'égalité des chances, Erasme, Coll. À la rescousse.
- JOIRIS Thierry, Découvrir la neuro éducation, Erasme, Coll. À la rescousse.
- PETINIOT Marie-Jeanne, Comprendre les dysférences, Erasme, Coll. À la rescousse.
- HANNICK Sophie et ROEMERS- POU MAY Françoise, La psychologie positive à travers les intelligences multiples, Erasme, Coll. À la rescousse.
- SIAUD-FACCHIN, Aider l'enfant en difficulté scolaire, Odile Jacob, 2008.
- LEGER France, BRETON Sylvie, Mon cerveau ne m'écoute pas : Comprendre et aider l'enfant dyspraxique, Collection du CHU Sainte-Justine pour les parents.
- KIRBY Amanda, PETERS Lynne, 100 idées pour aider les élèves dyspraxiques, Edition Tom Pousse, 2010.
- LEROUX Marie-Noëlle, TOUZIN Monique, 100 idées pour venir en aide aux enfants dysphasiques, Edition Tom Pousse, 2011.
- CAUSSE-MERGUI Isabelle, HELAYEL Josiane, 100 idées pour aider les élèves dyscalculiques, Edition Tom Pousse, 2011.
- GREEN Shannon, REID Gavin, 100 idées pour venir en aide aux élèves dyslexiques - Nouvelle édition, Edition Tom Pousse, 2008.
- GAINARD, Anne-Marie, La revanche des nuls en orthographe, Calmann-Lévy, 2012.
- DAVIS Ronald D., Le don de dyslexie, Desclée de Brouwer, 2012.
- ABPLF (Association Belge des Professeurs de Français), La dyslexie au ban(c) de l'école, Le français dans le mille, n° 233, juin 2012.
- GOETRY Vincent et coll., Génération dyslecteurs, Erasme Éditions et Fondation Dyslexie, 2014.
- ASBL TDA/H Belgique, Guide à l'attention des enseignants confrontés au TDA/H, 2006.
- ASBL TDA/H Belgique, Guide à l'attention des parents confrontés au TDA/H, 2007.
- ASBL TDA/H Belgique, TDA/H et scolarité, 2010.
- ASBL TDA/H Belgique, TDA/H à l'adolescence, 2009.
- De COSTER Pascale, DE LONGUEVILLE Anne-Geneviève, SCHLOGEL Xavier, TDA/H à l'école, Wolters Plantyn, 2007.
- De COSTER, P., Tda/h Mode d'emploi. Vivre avec le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité au quotidien, Erasme, Coll. À la rescousse, Namur, 2015.
- LUSSIER Francine, 100 idées pour mieux gérer les troubles de l'attention, Edition Tom Pousse, 2013.

- REVOL Olivier, On se calme !, J-C Lattès, 2013.
- SIAUD-FACCHIN Jeanne, L'enfant surdoué. L'aider à grandir, l'aider à réussir, Odile Jacob, 2012.
- DE KERMADEC Monique et CARQUIN Sophie, Le petit surdoué de 6 mois à 6 ans, Albin Michel, 2013.
- KIEBOOM Tessa, Accompagner l'enfant surdoué, De Boeck, 2011, 216 pages.
- MILLETRE Béatrice, Petit guide à l'usage des parents qui trouvent à juste titre que leur enfant est doué, Payot, 2011, 192 pages.
- TORDJMAN Sylvie, Aider les enfants à haut potentiel en difficulté, Ed. Pur, Coll. Essais, 2010.
- REVOL Olivier, POURLIN Roberta, PERRODIN-CARLEN Doris, 100 idées pour accompagner les enfants à haut potentiel, Tom Pousse, Paris, 2015.
- DOUTRELOUX Carine, Parcours HP, Coll. À la rescousse, Erasme.
- GUEGEN Catherine, Heureux d'apprendre à l'école, Editions Les Arènes, 2018.
- ...